



Pensionskasse der C&A Gruppe

www.pkca.ch

Caisse de pension du groupe C&A Résumé du rapport de gestion 2025





Vue sur le lac Léman
Genève

Chers assurés Chers retraités

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2025. Ce rapport contient les informations essentielles concernant l'exercice 2025. Vous trouverez les comptes annuels complets sur notre site web : www.pkca.ch, sous Archives > Rapports annuels.

En 2025, notre caisse de pension a de nouveau enregistré un bon résultat de placement, à hauteur de 5,6 %. Les placements en actions et les fonds immobiliers, en particulier, ont fortement progressé en 2025. Au total, notre fortune est passée de 341 millions de francs à 352 millions de francs.

La situation financière de notre caisse de pension est très bonne. Le degré de couverture s'est amélioré, passant de 123,1 % à 125,6 %. Le conseil de fondation a une nouvelle fois décidé que tout le monde devait profiter de ce bon résultat, tant les assurés actifs que les rentiers :

- les assurés actifs ont bénéficié d'une rémunération élevée de 7,5 % sur leur avoir
- les rentiers ont bénéficié d'un versement supplémentaire unique

Les marchés financiers connaissent de fortes fluctuations en raison des tensions géopolitiques au Proche-Orient. Notre comité de placement et le conseil de fondation suivent de près l'évolution de la situation et procèdent, si nécessaire, à des ajustements de nos placements. Ils sont assistés dans cette tâche par le conseiller en investissements.

Le conseil de fondation se compose de six membres : trois personnes représentent les employeurs, trois les employés. Daniel Dubach a quitté le conseil de fondation au 31 décembre 2025. Markus Barili, qui est membre du comité de placement depuis plusieurs années déjà, a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2026.

Cordialement

Au nom du conseil de fondation

Christian Wigger

L'essentiel en un coup d'oeil

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF

	31.12.2025	31.12.2024
Assurés actifs	1 099	1 156
Bénéficiaires de rentes	489	493

DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux de prévoyance nécessaires (actifs et retraités) et provisions techniques		
Total des actifs à la date de clôture du bilan à la valeur du marché diminués des fonds non disponibles	351 614 760	341 202 125
- Dettes	-6 206 248	-2 780 855
- Comptes de régularisation passifs	-600 896	-496 132
- Provisions non techniques	-608 500	-608 500
Fortune de prévoyance disponible pour les risques de prévoyance ou actuariels	344 199 116	337 316 638
Capital de prévoyance nécessaire pour les risques de prévoyance ou actuariels (Vv)		
- Capitaux de prévoyance	269 575 630	270 456 659
- Provisions techniques	4 512 232	3 572 436
Total du capital de prévoyance et provisions techniques (Vk)	274 087 862	274 029 095
Taux de couverture (Vv en % de Vk)	125,6%	123,1%

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

	31.12.2025	31.12.2024
Performance	5,63%	7,93%

TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITÉ SUR LES AVOIRS

	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts	7,50%	7,50%
Intérêts LPP	1,25%	1,25%

RÉPARTITION DES PLACEMENTS AU 31.12.2025

en CHF	Total	en %
Catégories de placements		
Liquidités (y compris les dépôts à terme)	1 747 166	0,5%
Total des liquidités	1 747 166	0,5%
Total des obligations suisses	28 384 615	8,1%
Obligations étr. en devise. Emprunts d'Etat (hedged)	14 637 263	4,2%
Obligations étr. en devise. Emprunts d'entreprises (hedged)	20 552 832	5,8%
Obligations étr. marchés émergents	8 519 518	2,4%
Total des obligations étrangères	43 709 613	12,4%
Total des obligations	72 094 228	20,5%
Actions Suisse	31 058 666	8,8%
Actions étrangères (hedged)	43 344 338	12,3%
Actions étrangères	61 218 306	17,4%
Actions des marchés émergents	11 302 406	3,2%
Total des actions	146 950 716	41,8%
Immeubles Suisses (participations)	13 125 000	3,7%
Fonds immobiliers en Suisse	96 322 465	27,4%
Fonds immobiliers à l'étranger	10 346 071	2,9%
Total biens immobiliers	119 793 536	34,1%
Titres européens adossés à des actifs (couverts)	8 768 415	2,5%
Capital-investissement, fonds couverts	540 988	0,2%
Total Placements alternatifs	9 309 404	2,6%
Créances, comptes de régularisation	1 147 833	0,3%
Total des placements	351 614 760	100,0%

Explication des plans de prévoyance

La fondation gère un plan de prévoyance enveloppant, financé par les employeurs et les employés, basé sur le principe de la primauté des cotisations. Pour la part de salaire jusqu'au plafond supérieur selon l'art. 8 LPP (CHF 90'720), les bonifications de vieillesse sont accordées selon le plan de base. Pour les parts de salaire supérieures à ce montant, les bonifications sont accordées selon le plan élargi.

Les rentes de vieillesse sont calculées en fonction du montant des avoirs de vieillesse individuels au moment de la retraite.

Le plan de prévoyance offre également au bénéficiaire la possibilité de percevoir, au lieu de la rente, la totalité ou une partie librement choisie de ses avoirs de vieillesse sous forme de capital.

Les prestations en cas de décès ou d'invalidité sont déterminées en fonction du salaire assuré.

FINANCEMENT, MÉTHODE DE FINANCEMENT PLAN DE BASE

Les bonifications de vieillesse sont échelonnées selon l'âge et s'élèvent à

Âge des assurés	Bonifications de vieillesse
25 – 34	8,27%
35 – 44	15,37%
45 – 54	22,88%
55 – 59	30,98%
60 – 70	34,29%

Les cotisations de risque s'élèvent à 2,7 % du salaire assuré.

PLAN ÉLARGI

Les bonifications de vieillesse sont échelonnées selon l'âge et s'élèvent à

Âge des assurés	Bonifications de vieillesse
25	14,5% Augmentation de 0,1% par an jusqu'à 44 ans
45	16,6% Augmentation de 0,2% par an jusqu'à 59 ans
60	19,6% Diminution de 0,2% par an jusqu'à 65 ans

Les cotisations de risque s'élèvent à 2,7 % du salaire assuré.

Pour les personnes admises jusqu'au 31 décembre 2014, d'autres plans peuvent être appliqués

États financiers

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

en CHF	2025	2024
Actifs		
Placements de la fortune		
Liquidités et placements sur le marché monétaire	1 747 167	2 340 030
Compte courant de l'employeur	571 876	25
Autres créances	1 147 833	1 146 142
Obligations	72 094 228	73 995 691
Actions et placements similaires	146 950 716	142 664 356
Immeubles (participations)	13 125 000	13 625 000
Immobilier (placements collectifs)	106 668 536	99 706 025
Placements alternatifs	9 309 404	7 724 854
Total de l'actif	351 614 760	341 202 125

en CHF	2025	2024
Passifs		
Dettes		
Prestations de libre passage et rentes	6 157 453	2 735 337
Autres dettes	48 796	45 519
	6 206 249	2 780 855
Comptes de régularisation passifs	600 896	496 132
Provisions non techniques	608 500	608 500
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	115 275 249	110 497 915
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	154 300 381	159 958 744
Provisions techniques	4 512 232	3 572 436
	274 087 862	274 029 095
Réserve de fluctuation de valeurs	58 363 900	56 446 600
Capital de la fondation, fonds libres / découvert		
Situation en début de période	6 840 943	0
Excédent de produits / Excédent de charges	4 906 410	6 840 943
Situation en fin de période	11 747 353	6 840 943
Total du passif	351 614 760	341 202 125

COMPTE D'EXPLOITATION POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

en CHF	2025	2024
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations des assurés	3 125 545	3 086 122
Cotisations de l'employeur	8 056 034	8 007 459
Prix uniques et rachats	1 232 628	884 716
	12 414 207	11 978 297
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	2 607 127	3 960 873
Remboursement des apports de libre passage Invalides	0	36 105
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce	19 738	114 099
	2 626 865	4 111 077
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	15 041 072	16 089 374
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-9 919 861	-10 004 311
Rentes de survivants	-932 895	-924 777
Rentes d'invalidité	-535 803	-635 169
Prestations en capital à la retraite	-2 223 927	-1 500 001
	-13 612 486	-13 064 258
Prestations extra-réglementaires	-527 553	-441 479
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-12 498 720	-12 375 772
Versements anticipés EPL / divorce	-296 989	-707 000
	-12 795 709	-13 082 772
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-26 935 748	-26 588 509
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	2 655 716	4 849 818
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés invalides	-41 340	-307 675
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5 954 677	2 176 403
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	-939 796	424 718
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-7 433 050	-7 105 739
Rémunération du capital de prévoyance des assurés invalides	-254 974	-232 807
	-58 767	-195 282

en CHF	2025	2024
Produits des prestations d'assurance		
Prestations d'assurance	444 779	1 477 523
Parts aux bénéfices des assurances	42 121	17 468
	486 900	1 494 991
Charges d'assurance		
Primes d'assurance	-842 435	-873 398
<i>dont primes de risque</i>	-803 009	-809 521
<i>dont primes de coûts</i>	-39 426	-63 878
Cotisations au fonds de garantie	-40 811	-44 137
	-883 246	-917 535
Résultat net de l'activité d'assurance	-12 349 789	-10 116 960
Résultat net des placements		
Résultat des liquidités et des placements sur le marché monétaire	-3 809	28 997
Intérêts sur les prestations de sortie	-39 421	-47 625
Autres intérêts	-52	-78
Résultat net des obligations	635 793	1 607 580
Résultat net des actions et placements similaires	15 002 405	22 318 295
Résultat net des immeubles	-76 633	449 922
Résultat net des fonds immobiliers	5 260 085	2 611 194
Résultat net des placements alternatifs	-329 479	424 138
Résultat net des titres	20 492 170	27 411 129
Frais d'administration de la fortune	-951 187	-955 615
	19 497 700	26 436 808
Autres produits	1 522	25
Autres produits	1 522	25
Autres dépenses	0	0
Frais d'administration		
Administration générale	-215 289	-258 409
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-86 239	-82 431
Autorité de surveillance	-11 460	-7 715
frais conseil de fondation	-12 735	0
	-325 723	-348 555
Excédent de produits / de charges avant		
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	6 823 710	15 971 318
Formation (-) / Dissolution (+) Réserve de fluctuation de valeurs	-1 917 300	-9 130 375
Excédent de produits / de charges	4 906 410	6 840 943

Vos intervenants

ORGANES DE GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

L'organe dirigeant de la Fondation est le Conseil de Fondation. Celui-ci est composé de 6 membres répartis conformément aux dispositions statutaires et réglementaires.

Au 31.12.2025, le Conseil de Fondation se compose comme suit :

ORGANE SUPRÊME, DIRECTION ET DROIT DE SIGNATURE

Conseil de fondation	Fonction	Employeur / Employé	Durée du mandat du	Durée du mandat au
Christian Wigger	Président	Employeur	01.01.2024	31.12.2027
Daniel Dubach	Membre	Employeur	01.01.2024	31.12.2025
Markus Barili	Membre	Employeur	01.01.2026	31.12.2027
Jacqueline Wyrsh	Membre	Employeur	01.01.2024	31.12.2027
Rachid Dainan	Membre	Employé	01.09.2024	31.12.2027
Mariska Engelsma	Vice-présidente	Employé	01.01.2024	31.12.2027
Maude-Emmanuelle Senn	Membre	Employé	01.01.2024	31.12.2027

Gérance Kessler Vorsorge AG, Zurich, Roland Lüthold

Tous les membres du conseil de fondation et le gérant signent collectivement à deux.

EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Organes	Responsabilité
Expert en prévoyance professionnelle	Libera AG, Bâle Dr Alexander Eusebio, expert exécutant
Organe de révision	Ernst & Young AG, Zurich Marco Schmid
Administration	Kessler Vorsorge AG, Zurich Flavia Hufenus
Investment Controller	Mercer SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale ZBSA, Lucerne



Vue sur le lac du Klöntal
Glaris

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, CONSEILLER EN PLACEMENT ET GESTIONNAIRE DE PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT COMITÉ DE PLACEMENT

Christian Wigger	Président du comité de placement et président du conseil de fondation
Markus Barili	Membre
Mariska Engelsma	Vice-présidente du conseil de fondation
Adriaan Floor	Membre
Manuel Lukas	Membre
Sotirios Moulkiotis	Membre
Règlement de placement	valable à partir du 1er juillet 2025

ORGANISMES MANDATÉS

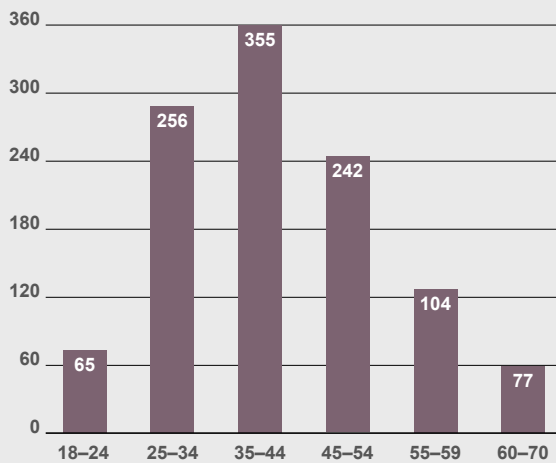
Organes

Global Custodian	UBS Switzerland AG, Zurich [*]
Comptabilité des titres	UBS Switzerland AG, Zurich [*]
Investment Controller	Mercer (Switzerland) SA, Zurich
Mandataires externes Gestionnaire de fortune	aucun

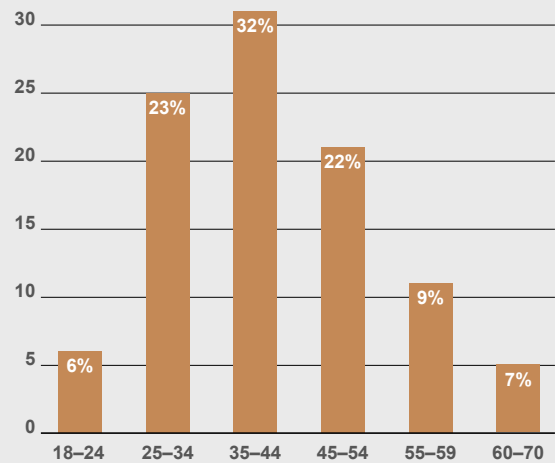
^{*} Anciennement Credit Suisse AG, Zurich

Statistiques

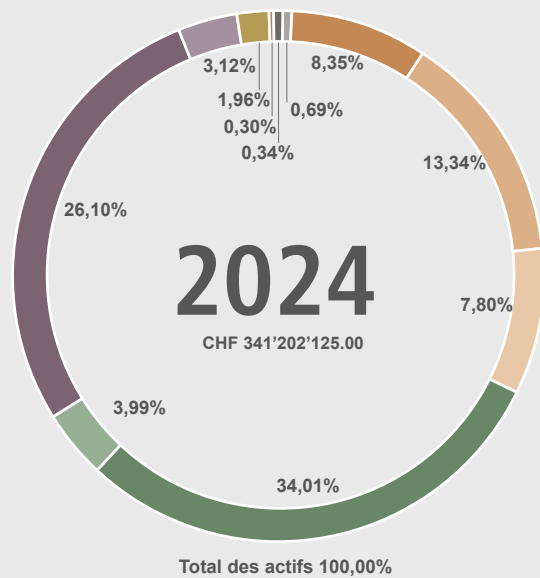
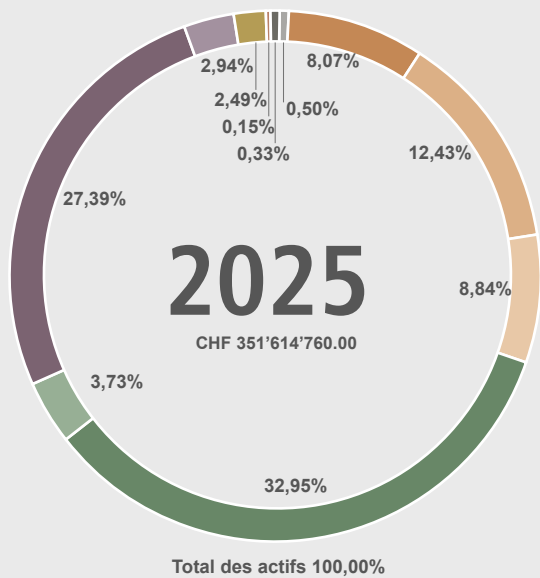
Nombre d'assurés par groupe d'âge (2025) Total: 1099



Nombre d'assurés par groupe d'âge en pourcentage (2025) Total: 1099



Répartition du patrimoine / des avoirs



- Liquidités
- Obligations Suisse
- Obligations étrangères
- Actions Suisse
- Actions étrangères
- Immobilier Suisse (participations)
- Fonds immobiliers Suisse
- Fonds immobiliers à l'étranger
- Titres européens adossés à des actifs (hedged)
- Capital Investissement, fonds spéculatifs (hedge funds)
- Créances

Glossaire LPP

BASES ACTUARIELLES

Les institutions de prévoyance calculent le financement nécessaire pour leurs prestations au moyen de bases actuarielles. Ces bases contiennent différentes probabilités s'appuyant sur les indications de grandes caisses de pension, notamment l'espérance de vie, le risque d'invalidité et de décès ou encore la probabilité qu'une personne veuve se remarie. Les institutions de prévoyance utilisent des bases qui s'appuient soit sur les données de grandes institutions de prévoyance de droit privé soit sur celles de diverses institutions de prévoyance de droit public. Les entreprises d'assurance ont leurs propres bases actuarielles.

EXPERT EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Actuaire qui examine si le financement des institutions de prévoyance répond à leurs engagements et qui fait à leur intention des recommandations concernant la fixation des paramètres techniques.

ORGANE SUPRÊME (CONSEIL DE FONDATION)

À l'intérieur du cadre légal, les institutions de prévoyance sont libres d'organiser leurs prestations et leur financement comme elles l'entendent. C'est l'organe suprême qui assume ces tâches, définit la stratégie, veille aux placements et surveille la gestion. Pour une institution de prévoyance enregistrée dans le registre LPP, la gestion de l'organe suprême est paritaire : les salariés doivent y avoir au moins le même nombre de représentants que les employeurs.

PRIMAUTÉ DES COTISATIONS

Les prestations des caisses de pension sont déterminées sur la base de l'avoir de vieillesse existant. Elles dépendent donc des cotisations versées, des prestations de libre passage versées

et des rachats, chacun incluant les intérêts. La grande majorité des caisses de pension sont gérées sur la base de la primauté des cotisations.

PROVISIONS

Les institutions de prévoyance doivent constituer des provisions techniques pour couvrir les risques actuariels qu'elles supportent elles-mêmes. La caisse de pension détient une provision pour le financement des retraites anticipées.

TAUX DE CONVERSION

Taux utilisé pour convertir l'avoir de vieillesse en rente de vieillesse annuelle. Le taux de conversion réglementaire est de 4,6 % pour un départ à la retraite à 65 ans.

TAUX DE COUVERTURE

Le taux de couverture d'une institution de prévoyance correspond au rapport entre sa fortune de prévoyance et ses engagements. Si les engagements de l'institution dépassent sa fortune, elle est en découvert et doit être assainie.

TAUX D'INTÉRÊT MINIMAL

Taux plancher auquel doit être rémunéré l'avoir de vieillesse LPP. Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil fédéral, qui tient compte de l'évolution des rendements de divers placements tels qu'obligations de la Confédération, autres obligations, actions et immobilier. Le taux d'intérêt minimal est de 1.25% depuis 2024. La rémunération des avoirs de vieillesse dépassant le cadre du régime obligatoire, et qui font donc partie de la prévoyance professionnelle sur-obligatoire, n'est pas fixée par le Conseil fédéral, mais par l'organe suprême de l'institution de prévoyance.

TAUX D'INTÉRÊT TECHNIQUE

C'est un taux déterminé actuariellement. Il doit être fixé de sorte que le rendement effectif des capitaux ne lui soit si possible jamais inférieur.

Caisse de pension du groupe C&A
c/o KESSLER VORSORGE AG

Forchstrasse 95

Postfach

8032 Zurich

T +41 44 387 87 72

www.pkca.ch